

Réforme des pensions

MÉTIERS PÉNIBLES ♦

La liste des fonctions pénibles sera évaluée tous les 5 ans, a indiqué mercredi le ministre des Pensions, Daniel Bacquelaine, en commission des Affaires sociales de la Chambre. La pénibilité peut en effet évoluer en fonction de l'évolution technologique dans certains métiers ou de mesures de prévention prises par l'employeur. Les listes seront coulées dans un arrêté royal qui sera annexé aux projets de loi par le gouvernement lors de l'approbation en 3^e lecture. À ce jour, le gouvernement n'a approuvé aucune liste. Selon le ministre, l'approbation en 3^e lecture devrait avoir lieu en conseil des ministres après les vacances. Les projets de loi seront ensuite envoyés au parlement. L'entrée en vigueur est prévue le 1^{er} janvier 2020.